

Séance du Conseil de Ville du 28.04.2014

Question écrite

Energie solaire et blocage de certaines consommations entre 11h00 et 12h15

Le marché de l'électricité est en pleine évolution et les SID ont créé avec d'autres fournisseurs régionaux la société SACEN dans le but d'optimiser le prix d'achat de l'électricité.

Les médias nous renseignent également que suite au subventionnement de nouveaux producteurs d'énergie solaire allemands, le prix de l'électricité à certaines périodes de la journée est relativement plus faible. Ceci s'explique par le fait qu'en période de fort ensoleillement, la production d'électricité peut devenir excédentaire.

Dès lors est-il toujours judicieux de bloquer certaines consommations, comme celles des machines à laver et des sèche linges, entre 11h00 et 12h15. En effet, il paraît vraisemblable qu'à ce moment-là, la production d'électricité solaire soit à un pic permettant d'obtenir de l'électricité à de bonnes conditions.

De la même façon, le/la citoyen(ne) delémontain(e) qui possède une installation photovoltaïque ne peut pas utiliser sa propre énergie pour laver son linge à cette période. Il/elle devra par conséquent la refouler dans le réseau des SID et la vendre à un prix éventuellement plus bas que celui qu'il devra acheter 1 heure plus tard pour faire fonctionner ses machines.

Le groupe PLR souhaite savoir comment ces nouveaux éléments sont pris en considération par les SID et quelles en sont les implications réelles.

Nous remercions le conseil communal pour sa réponse.



Pour le groupe PLR
Julien Crevoisier